Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_097-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

# ASSEMBLEES

DCC26-097

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (AJOUT D'UN AUTRE MEMBRE)

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

## 1. COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

À la suite de son installation, par délibération du 14 avril 2026 (DCC26-047), le Conseil communautaire a fixé la composition du Bureau communautaire ainsi qu'il suit :

| | Nombre |
|---|---|
| Vice-président(e)s : | 7 |
| Autres membres du bureau (membres supplémentaires : conseillers délégués et maires des communes membres) : | 13 |
| Président de Roche aux Fées Communauté : | 1 |
| **Nombre de membres total du Bureau communautaire :** | **21** |

Le choix retenu lors de l'installation du Conseil communautaire visait notamment à assurer une **représentation équilibrée des communes membres au sein du Bureau**.

## 2. UNE ÉVOLUTION À LA SUITE DE L'ÉLECTION DU MAIRE DE COËSMES

À la suite de l'**élection d'un nouveau maire de la commune de Coësmes**, il est proposé de faire évoluer la composition du Bureau communautaire afin de permettre à celui-ci d'y siéger en qualité de « autre membre du Bureau ».

Cette évolution permet de maintenir le principe retenu de **représentation des communes membres et de leurs maires au sein du Bureau communautaire**.

Il est ainsi proposé de porter le nombre des autres membres du Bureau de **13 à 14**.

Le nombre de vice-présidences demeure inchangé.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_097-DE

Ceci étant exposé :

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2026 portant statuts modifiés de Roche aux Fées Communauté,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2025 portant composition du Conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 (DCC26-047) déterminant la composition du bureau communautaire (fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres),*

Afin d'assurer une gouvernance représentative des communes membres et cohérente avec l'organisation des politiques communautaires, il vous est proposé :

- ***De modifier la délibération du 14 avril 2026*** *susvisée en portant le nombre des autres membres du Bureau communautaire de* ***13 à 14*** *;*
- *De* ***fixer en conséquence*** *la* ***composition du Bureau communautaire*** *ainsi qu'il suit :*

| | *Nombre* |
|---|---|
| *Vice-président(e)s :* | *7* |
| *Autres membres du bureau (membres supplémentaires) :* | *14* |
| *Président de Roche aux Fées Communauté :* | *1* |
| *Nombre de membres total du Bureau communautaire :* | *22* |

- *De préciser que les autres dispositions de la délibération du 14 avril 2026 susvisée demeurent inchangées.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_097-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

*Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.*

**Etaient présents** :

| | |
|---|---|
| AMANLIS | M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET |
| ARBRISSEL | M Thomas BARDY |
| BOISTRUDAN | M Didier RAUFLET |
| BRIE | M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET |
| CHELUN | M Christian SORIEUX |
| COËSMES | M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY |
| EANCE | M Cédric VALLAIS |
| ESSE | M Alexis-Nicolas DELSAUT |
| FORGES LA FORET | M Yves BOULET |
| JANZE | Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Frédéric POTIN |
| LE THEIL-DE-BRETAGNE | M Yoann CADO |
| MARCILLE-ROBERT | Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF |
| MARTIGNE-FERCHAUD | Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI |
| RETIERS | Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF |
| SAINTE-COLOMBE | M Pascal PICOCHE |
| THOURIE | M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE |

**Etaient excusés :**

| | |
|---|---|
| AMANLIS | Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)* |
| ESSE | Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)* |
| JANZE | Mme Emmanuelle CLOUET, *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD, M Éric PINEAU |
| LE THEIL-DE-BRETAGNE | Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE |

**PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (35 présents / 4 pouvoirs)**

**Nombre de votants : 39 ; Voix pour : 39 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0**

**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE**

Le Président,

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

F

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance